



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020
MISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT
Commission des lois

Avis n° 146 (2019-2020) Tome I
de Pierre-Yves Collombat
(Ratt. Communiste républicain citoyen et écologiste – Var),
déposé le 21 novembre 2019

La commission des lois, réunie le mercredi 13 novembre 2019, sous la **présidence de Philippe Bas**, président, a examiné, sur le **rapport pour avis de Pierre-Yves Collombat**, les **crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État »** inscrits au projet de loi de finances pour 2020.

La mission « *Administration générale et territoriale de l'État* » rassemble les crédits de **trois programmes portés par le ministère de l'intérieur** :

- le **programme 232 « Vie politique, culturelle et associative »**, dont les crédits financent l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des élections, de la vie associative et de la liberté religieuse. La tenue des élections municipales en 2020 explique la croissance des crédits pour l'exercice : **+ 17,2 % en autorisations d'engagement (AE) et + 14,9 % en crédits de paiement (CP)** ;

- le **programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »**, auquel sont rattachés les moyens du pilotage des fonctions support et de la gestion des affaires juridiques et contentieuses du ministère. L'augmentation spectaculaire des crédits pour l'exercice 2020 (**+ 46,7 % en AE et + 45 % en CP**) s'explique notamment par une explosion des dépenses liées aux systèmes d'information et de communication désormais pilotés par la toute nouvelle direction du numérique (DUN). À noter que la prévention de la délinquance et de la radicalisation émerge aussi aux crédits de ce regroupement fourre-tout ;

- enfin, le **programme 354 « Administration territoriale de l'État »** qui s'est substitué à deux programmes préexistants : d'une part, le **programme 307 « Administration territoriale »** qui rassemblait les moyens des préfectures, sous-préfectures, et représentations de l'État dans les collectivités d'outre-mer ; d'autre part, le **programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »** qui regroupait les crédits des divers ministères supportant notamment les directions départementales interministérielles (DDI), les délégations régionales placées sous l'autorité des préfets de région et les secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR). Cette fusion a permis au Gouvernement d'afficher une **hausse faciale des crédits** du programme « **Administration territoriale de l'État** » de l'ordre de 6,6 % en autorisations d'engagement et de 6,1 % en crédits de paiement.

S'agissant du programme « **Administration territoriale de l'État** », le rapporteur déplore une hausse en trompe l'œil des crédits qui s'inscrit en réalité dans une trajectoire de **diminution continue des moyens budgétaires et en personnels dans les services déconcentrés de l'État** (suppression de 200 équivalents temps plein prévue par le schéma

d'emplois pour 2020), malgré l'annonce d'une **énième réforme de l'administration territoriale** dans le cadre du comité « Action publique 2022 ».

Concernant la réaffirmation du **rôle de l'État dans le domaine de l'ingénierie territoriale**, annoncée depuis trois ans, il a regretté la **faiblesse des renforts** en personnels pour les préfetures et sous-préfetures, ainsi que l'inachèvement de la cartographie des moyens en matière d'ingénierie. Ces faiblesses ne sauraient être compensées par l'annonce de la création d'une **Agence nationale de la cohésion des territoires** dont les missions et les prérogatives ne sont toujours pas clairement définies.

Sur le programme « **Vie politique, culturelle et associative** », le rapporteur a salué le **déploiement du répertoire électoral unique**, tout en rappelant la nécessité de la **bonne information des citoyens** dans l'optique des prochaines élections municipales.

Sur le programme « **Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur** », le rapporteur dénonce le rattachement de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) au ministère de l'intérieur qui reviendrait à la faire totalement disparaître.

Sur proposition du rapporteur, la commission des lois a émis un avis défavorable à l'adoption des crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » inscrits au projet de loi de finances pour 2020.



Consulter le rapport : <http://www.senat.fr/rap/a19-146-1/a19-146-1.html>

Commission des lois du Sénat

<http://www.senat.fr/commission/loi/index.html> - Téléphone : 01 42 34 23 37